



Monsieur le
Conseiller fédéral M. Leuenberger
Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la
communication
Palais fédéral nord
3003 Berne

Zollikofen, le 2 février 2009 RM/fk

Loi sur le génie génétique, Prolongation du moratoire sur les OGM dans l'agriculture

Consultation menée sous la forme d'une conférence

Monsieur le Conseiller fédéral Leuenberger,
Mesdames, Messieurs,

Dans votre lettre du 9 décembre 2008, vous informez les milieux intéressés de l'intention du Conseil fédéral de prolonger de trois ans, soit jusqu'au 27 novembre 2013, l'interdiction temporaire, ancrée dans la Constitution fédérale, de mise en circulation du matériel végétal de multiplication génétiquement modifié.

Nous vous remercions de nous donner la possibilité de prendre position et nous permettons d'aborder plus en détail certains aspects en rapport avec la biotechnologie et le moratoire portant sur les OGM.

Le secteur des aliments composés en Suisse et en Europe est fortement dépendant des trois grands pays exportateurs, à savoir les Etats-Unis, l'Argentine et le Brésil, pour ce qui est de l'approvisionnement en supports protéiques végétaux. C'est en particulier au niveau de la production de soja que le génie génétique joue un rôle déterminant dans ces pays. L'évolution de la biotechnologie aux Etats-Unis, en Amérique du sud de même qu'en Chine connaît un grand essor. D'énormes efforts sont entrepris partout dans le monde pour améliorer davantage les plantes GM et les rendre encore plus sûres. La biotechnologie est aujourd'hui – comme le montre l'expérience acquise sur une période de 20 ans – une technologie sûre et orientée vers l'avenir. Cependant, la Suisse veille, elle aussi, à ce que les conditions cadres légales en vigueur prévoyant des prescriptions extrêmement contraignantes, permettent d'assurer que le génie génétique et de façon plus générale, la biotechnologie, reste une technologie répondant aux défis économiques, politiques et sociaux.

Jusqu'à présent, le moratoire ancré dans la Constitution fédérale n'a été d'une quelconque utilité ni pour l'agriculture, ni pour l'économie, que du contraire. Même sans moratoire, compte tenu des prescriptions légales (procédure d'autorisation, etc.), il n'y aurait pas eu culture de plantes GM en Suisse. Ce moratoire a cependant créé et crée toujours un climat de discordance particulièrement néfaste et contreproductif pour l'agriculture, la recherche et l'industrie. Il n'y a aucun argument pertinent en faveur d'une prolongation du moratoire de trois années supplémentaires jusque fin 2013. **Dès lors, la VSF demande de supprimer l'Article 37a (nouveau) du projet d'amendement du 19 novembre 2008 de la Loi fédérale sur l'application du génie génétique au domaine non humain (Loi sur le Génie génétique) sans le remplacer** (« Délai transitoire pour la mise en circulation d'organismes génétiquement modifiés »).

Arguments complémentaires

1. La situation actuelle en Suisse en rapport avec les plantes GM

Pour l'heure, il n'existe en Suisse aucun besoin en plantes GM pour la dissémination et aucune demande n'a été introduite pour la culture de plantes GM. Cependant, si une telle demande d'autorisation devait être introduite, la procédure prendrait plusieurs années. A supposé que le génie génétique réussisse une percée au niveau de l'agriculture suisse, tout moratoire constituerait un obstacle à la compétitivité de l'agriculture indigène.

2. Aspect émotionnel / crédibilité

Bien qu'il existe une législation stricte et cohérente pour réglementer et contrôler la biotechnologie, ce moratoire porte à croire que le génie génétique est dangereux, incertain, inutile et qu'il ne sert qu'à quelques rares entreprises mondiales. Dans cette atmosphère tendue, il n'est plus possible de mener des discussions objectives. Les milieux scientifiques, la recherche et l'industrie en tirent les conséquences et délocalisent leurs activités vers l'étranger. Par ailleurs, compte tenu de ce climat peu propice, le marché suisse exige de façon conséquente des produits provenant d'animaux ayant reçu des aliments sans OGM. Cette situation nuit gravement à la compétitivité de l'agriculture indigène, du fait que la majeure partie des denrées alimentaires importées (produits à base de lait, de viande et d'œufs) provient d'animaux qui, à l'étranger, ont reçu une alimentation à base d'aliments pour animaux GM. Dans ce contexte, il convient donc de soulever la question de la crédibilité de cette politique dans le cas d'une prolongation du moratoire. Ainsi, la Suisse s'oppose à une technologie, mais accepte l'importation de denrées alimentaires issues de ces mêmes procédés technologiques qu'elle prescrit chez elle. Le cas du génie génétique est comparable à celui de l'énergie nucléaire : au sein du pays nous décrions l'énergie nucléaire, mais lorsqu'il s'agit d'importer de l'électricité atomique, nous fermons volontiers les yeux.

3. Le génie génétique et la production de denrées alimentaires

Il ressort des discussions menées au sujet du génie génétique que le grand public est intimement convaincu qu'en Suisse la production agricole et les denrées alimentaires sont exemptes d'OGM. Le moratoire ancré dans la Constitution et sa prolongation proposée par la Confédération renforcent cette conception incorrecte. Les stratégies de marketing développées par les supermarchés ont été conçues de façon à ce que les consommateurs se méprennent sur la situation réelle et ils ignorent que le génie génétique a depuis longtemps déjà envahi la filière des denrées alimentaires en Suisse. Il importe de retenir les faits suivants :

- Comme mentionné au point 2, les produits importés à base de lait, de viande et d'œufs proviennent – à quelques exceptions près – d'animaux ayant consommé des aliments GM.
- De nombreux additifs (arômes, vitamines, enzymes, etc.) utilisés dans le secteur des aliments pour animaux et des denrées alimentaires sont issus de procédés biotechnologiques.

- En 2007, les Etats-Unis, le Brésil et l'Argentine ont totalisé une production d'huile de soja de 37.7 millions de tonnes, dont 20 millions de tonnes ont été exportées. Cette huile provient de fèves de soja GM et est utilisée dans la production d'un nombre incalculable de denrées alimentaires qui, d'ailleurs, sont également consommées en Suisse. Théoriquement, l'huile issue de fèves GM devrait également faire l'objet d'une déclaration dans l'UE et en Suisse. Sur le terrain, cette déclaration OGM n'est cependant pratiquée nulle part en Europe, car il est impossible de procéder à des contrôles. L'huile sans constituants protéiques ne contient pas d'ADN génétiquement modifié et, donc, le produit de départ ne peut pas être identifié.

4. Le marché joue son rôle

Si le secteur agricole, les producteurs de denrées alimentaires, les supermarchés et les consommateurs refusent le génie génétique, il n'est pas nécessaire de prévoir un moratoire pour respecter ce souhait. Une telle situation se règle d'elle-même sur le marché. Sans moratoire, il serait plus facile de revenir à des discussions objectives. On ne rend aucunement service à l'agriculture, ni à la Suisse en optant pour un moratoire contestable qui met en péril les recherches, qui pousse l'industrie à la délocalisation vers l'étranger et qui découple le secteur agricole de l'évolution globale.

Le Conseil fédéral exige activement la conclusion d'un accord de libre-échange entre la Suisse et l'UE dans le domaine agroalimentaire. Les négociations ont débuté. Nous avons des doutes quant à la disposition de l'UE à accorder à la Suisse une solution de faveur dans le domaine de la technologie génétique. Certains Etats membres de l'UE qui s'étaient mis en avant avec des « solutions nationales » seront également rappelés à l'ordre par la Commission UE dans les prochains mois.

Conclusions

Les supports protéiques génétiquement modifiés ne sont actuellement pas utilisés dans la production suisse d'aliments composés, ni dans l'alimentation des animaux de rente, mais les additifs GM (non soumis à l'obligation de déclaration) le sont. Du fait que la prolongation du moratoire portant sur les OGM ne concerne que la dissémination de plantes GM, notre branche n'est pas directement concernée par cette thématique. L'explosion des prix sur les marchés des céréales et des aliments pour animaux entre fin 2007 et mi-2008, avec à la clé d'énormes problèmes d'approvisionnement, a clairement montré qu'il peut s'avérer fatal pour la Suisse d'opter pour des solutions particulières pour des raisons politiques. La Suisse est tributaire d'une agriculture compétitive et de bonnes conditions-cadres pour la recherche et les milieux scientifiques et économiques. La situation deviendrait réellement grotesque si, dans un avenir proche, la Suisse se voyait contrainte d'importer des céréales GM et des aliments pour animaux GM pour des raisons d'approvisionnement, tout en interdisant la production à l'intérieur du pays. Après les expériences faites en 2007 et 2008, ce scénario ne relève plus de la pure fantaisie.

Pour ces nombreuses raisons, nous demandons au Conseil fédéral de renoncer à la prolongation du moratoire portant sur les OGM et de supprimer l'Article 37a LGG sans le remplacer.

Nous vous remercions de la considération que vous voudrez bien apporter à nos préoccupations.

Meilleures salutations

ASSOCIATION SUISSE DES FABRICANTS D'ALIMENTS FOURRAGERS

Le Directeur :

R. Marti

Copie à l'attention de Monsieur le Conseiller d'Etat Dr. Ph. Stähelin (Président de la VSF)